

# VIE NOUVELLE

## FINANCES

### LOGEMENT

POUR UN ACCÈS DIGNE  
ET SÉCURISÉ

### PENSIONS

RELAVORISATION  
EXAGÉRÉE ?

### RENCONTRE UFR/FD À BERCY

RENDICATIONS  
DES RETRAITÉS

## LE POINT SUR

# LA PSC

Journal de l'union fédérale des retraité.e.s CGT FINANCES  
Numéro 47 - Mars 2024





# SOMMAIRE

## MARS

### 05 LA PAIX

Qui veut la paix prépare la paix !

### 06 LOGEMENT

Pour un accès digne et sécurisé

### 08 PENSIONS

Revalorisation exagérée au 1er janvier 2024 ?

### 09 PANTHEONISATION

Missac et Mélinée Manouchian au Panthéon

### 10 RENCONTRE UFR/FD À BERCY

L'UFR a demandé à rencontrer le SG de Bercy afin d'y exposer les revendications des retraité.e.s concernant les droits sociaux



# 04

### LE POINT SUR LA RÉFORME PSC

Participation de l'employeur à la PSC

## MENTIONS LÉGALES :



Directeur de la publication :  
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364  
N° ISSN : 2276-1063  
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES  
CGT  
263 rue de Paris  
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex  
TÉL : 01 55 82 76 66  
Courriel : [ufr@cgffinances.fr](mailto:ufr@cgffinances.fr)  
PRIX 0,50 €  
Internet : [www.cgffinances.fr](http://www.cgffinances.fr)

Prix : 0.50 €

### Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Guy CARRIERE  
Christian Delarue  
Alain Guichard  
Fabienne Janneau  
Dominique Micat  
Monique Mouhat  
Patricia Tejas  
Myriam Thueux  
Maquettage : Hélène Canot



© Zerber - stockadobe.com // cgt finances

# ÉDITO

**E**n Europe, 95 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Dans nombre de pays européens une part conséquente de la population vit le mal-logement dans le dénuement, la malnutrition, l'absence de soins, méprisés et oubliés des politiques publiques. Parmi eux tous les migrants venus d'Afrique, du Proche-Orient, d'Iran, d'Afghanistan... Pour la plupart, ils n'ont pas de statut : migrant illégal, réfugié politique, demandeur d'asile ? Alors que le gouvernement Macron vient de faire adopter une loi immigration scélérate, la situation dramatique de la population palestinienne dans la bande de Gaza aggravée par le conflit israélo-palestinien conduit un nombre croissant de palestiniens à émigrer dans les pays d'Europe.

L'Agence de l'Union Européenne pour l'asile a récemment publié un rapport indiquant que 11 600 demandes d'asile ont été déposées par des Palestiniens en 2023, ce qui représente deux tiers de plus qu'en 2022. Alors que les tirs de l'armée israélienne ont tué plus de cent personnes lors d'une distribution d'aide alimentaire, la situation des Palestiniens est insupportable et jamais vue jusqu'ici selon les médecins internationaux présents sur place. Récemment, la Cour nationale du Droit d'asile a accordé un titre de séjour de 4 ans renouvelable à un Gazaoui considérant la bande de Gaza dans une situation de « violence aveugle d'intensité exceptionnelle » comparable à celle vécue en Afghanistan ou en Ukraine. Une décision qui pourrait faire jurisprudence... Toutes ces populations avec un statut légal ou contraintes à l'émigration veulent bien des centaines de milliards que notre gouvernement et d'autres ont décidé de consacrer au réarmement militaire salué par un défilé de généraux en retraite dans les médias.

La CGT s'oppose à cette augmentation considérable du budget militaire et milite aux côtés de nombre d'associations pour une véritable politique sociale au bénéfice des plus pauvres, français ou immigrés.

La CGT agit inlassablement pour la PAIX.

## AVERTISSEMENT

L'envoi de Vie Nouvelle Finances sera dorénavant effectué en même temps que « Plus Fort Ensemble », la revue de la Fédération des Finances. Le format de VNF change également. Afin de rendre la revue plus dynamique et plus aérée, VNF sera édité à partir de ce numéro sous forme de magazine. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques par courrier adressé à l'UFR Finances ou à l'adresse courriel : [ufr@cgtfinances.fr](mailto:ufr@cgtfinances.fr)



# POINT SUR LA PSC

**A**u ministère des finances, la fédération CGT et son Union Fédérale des retraités exigent des solutions pérennes pour les retraités, en santé comme en prévoyance.

Les accords Fonction Publique prévoient sous certaines conditions, depuis avril 2022 pour la santé (3 versants) et depuis avril 2023 pour la prévoyance (pour la Fonction publique d'Etat), la prise en charge partielle par les employeurs publics des cotisations des actifs mais ne prévoient aucune participation directe pour les agents retraités.

Bercy a ouvert les négociations sur le volet santé il y a quelques mois. La CGT soulève à chaque séance de négociations les trappes à inégalités générées par ces accords comme par exemple la très forte augmentation des cotisations pour les enfants (jusqu'à

300%) pénalisant les familles monoparentales et celles pour les retraités (jusqu'à 175%). La CGT dénonce aussi le recours aux options qui favoriseraient les dépassements d'honoraires ou mettraient en péril notre système de sécurité sociale.

Rappelons que le nombre de retraités au ministère des finances est supérieur à celui des actifs, tendance lourde qui va se poursuivre puisque la pyramide des âges est inversée. Il s'agit bien de la responsabilité

sociale de Bercy en tant qu'employeur qui est engagée.

A l'heure où ces lignes sont écrites quelques avancées, même insuffisantes, sont à mettre au crédit de la CGT. Les cotisations des retraités les plus modestes devraient être minorées en fonction du montant de leurs pensions pour un panier de soins correspondant aux prestations de la MGEFI offre Vita. Un ajustement des cotisations des options pour les enfants pourrait également s'effectuer. Le recours aux options devrait être limité à seulement 2 choix avec un renforcement de la première option la rendant accessible au plus grand nombre.

Pour autant, la CGT finances continuera à se battre jusqu'à la fin des négociations pour obtenir des avancées concrètes pour les actifs comme pour les retraités et reviendra vers ses instances décisionnelles pour en décider collectivement des suites à donner à ce processus.

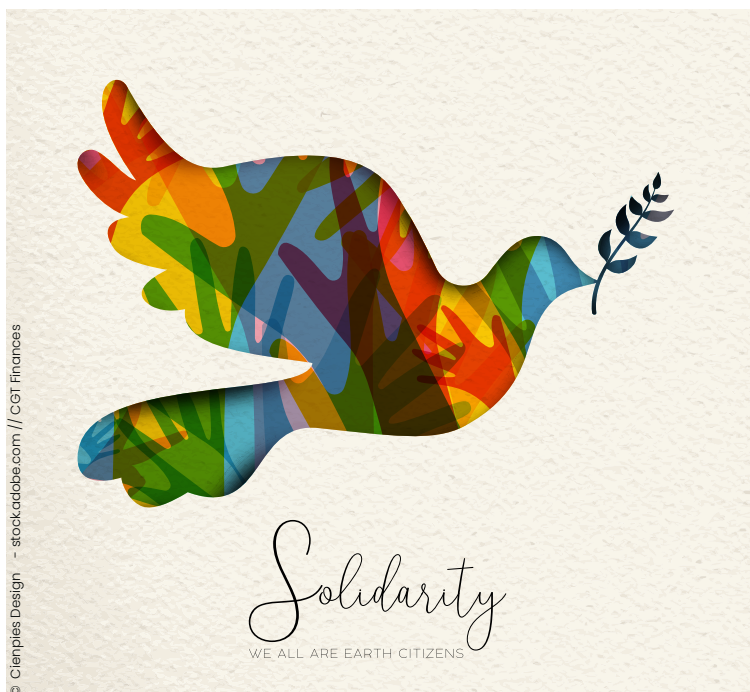
“

## PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR À LA PSC



# Paix

## QUI VEUT LA PAIX PRÉPARE LA PAIX !



investis dans la recherche de technologies de destruction toujours plus sophistiquées pendant que des milliers d'êtres humains meurent de maladies et/ou de faim sur la planète, ou encore de froid tout près de nous.

N'oublions pas non plus les dégâts environnementaux que provoque le déversement des bombes de toute nature. Ils s'ajoutent à ceux provoqués par la recherche effrénée des profits les plus rapides.

Comment contribuer à une meilleure prise de conscience, non seulement des enjeux mais aussi de la force du nombre de toutes et tous celles et ceux dont les intérêts individuels et collectifs sont à l'opposé de ces prédateurs de l'humanité ?

L'histoire nous apprend que nous devons combattre aussi le pessimisme et cultiver l'espoir, même dans les moments les plus sombres puisque des conflits anciens et durables ont été résolus dans un passé récent. Cela a nécessité des efforts de toutes les parties mais surtout leur volonté tenace d'aboutir.

C'est cette volonté de construire un avenir commun meilleur que nous devons nous employer à développer contre tous les défenseurs des pires penchants que suscite la peur de l'Autre, en prenant conscience que cet Autre est à la fois pareil et différent.

**A** l'inverse de la maxime latine «qui veut la paix prépare la guerre», la Paix doit se préparer en luttant contre toutes les causes de conflit, entre pays mais aussi entre tous les êtres humains et en cultivant ce qui nous est commun, notre humanité plutôt qu'en entretenant les divisions et les douleurs qu'elles soient actuelles ou du passé.

La priorité est de faire taire les armes partout dans le monde, ce qui est la mission essentielle de l'ONU ! L'utilisation systématique d'un droit de veto obsolète, voire obscène, la place dans une impuissance mortifère dont les seuls profiteurs sont les «marchands de canons». Des milliards de dollars sont



© Summit Art Creations - stock.adobe.com // CGT Finances



# LOGEMENT

## L'ACCES A UN LOGEMENT DIGNE ET SECURISE : UN DROIT FONDAMENTAL

L'article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

En droit français, il s'agit d'un droit fondamental à valeur constitutionnelle découlant du préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». La Loi Dalo de 2007 introduit un droit au logement opposable.

Qu'en est-il pour les retraités ? Une étude du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) faite il y a une dizaine d'années est assez éclairante : A la retraite, deux types de mobilité résidentielle peuvent être distingués : une mobilité de bien-être qui correspond le plus souvent à la recherche d'un nouveau mode de vie ; une deuxième catégorie de mobilité qui consiste plus à adapter le logement à une nouvelle situation, que ce soit à la santé, et/ou à la baisse des ressources disponibles. C'est ce que les chercheurs ont appelé la mobilité d'ajustement. Ces deux types de mobilité ne correspondent pas

tout à fait au découpage par âge parce qu'il existe des clivages sociaux très importants, on sait que les cadres, et notamment les cadres supérieurs, ont un revenu disponible et une espérance de vie en bonne santé nettement plus élevés que celle des ouvriers.

Selon l'INSEE, la part des 75-84 ans dans la population totale augmentera de 50% d'ici à 2030, tandis que celle des personnes âgées de 85 ans et plus continuera d'augmenter pour dépasser les 3 millions d'habitants d'ici 2032. La question de l'accès au logement digne et sécurisé pour tous les retraités est donc un enjeu de société.

L'Union Confédérale des Retraités (UCR) propose :

- Un grand service public de l'habitat et une grande loi d'orientation
- La construction de logement sociaux réellement accessibles
- La construction des résidences autonomes et la rénovation des foyers logements
- La multiplication des habitats intergénérationnels
- Des financements nécessaires à l'adaptation des logements au fil du vieillissement.

A l'appel de l'UCR, pour l'accès au logement et la revalorisation des pensions, toutes et tous dans l'action et les manifestations le 26 mars 2024.



# Pensions

## REVALORISATION EXAGÉRÉE AU 1ER JANVIER 2024 ?

Il y a quelques semaines des économistes libéraux dont Dominique Seux, directeur des Echos et éditorialiste dans la matinale de France Inter, sont montés au créneau pour dénoncer une revalorisation excessive de nos pensions (+ 5,3 %) au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils ont volontairement omis de dire qu'elle n'est que la remise à niveau par rapport à l'inflation constatée selon les dispositions du Code du Travail et qu'elle ne concerne que les retraites de base. Ils ont fait un parallèle avec des augmentations de salaire inférieures pour les actifs sans souligner qu'il était anormal que ces derniers n'aient pas au moins un alignement sur l'inflation et que les augmentations de salaire obtenues en 2023 ont été appliquées immédiatement et pas au mois de janvier 2024.

Cette offensive vise surtout à préparer les esprits pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la revalorisation des pensions de base soit inférieure aux dispositions du Code du travail, alors que les pertes s'accumulent pour les retraités.

En réalité nos pensions enregistrent une perte par rapport à l'inflation constatée par l'indice INSEE, alors qu'il minore l'augmentation des produits les plus élémentaires pour la majorité des retraités : alimentation, énergie, logement. Cette perte est égale à 2 mois et demi pour les retraités qui percevaient une pension de 990 € en décembre 2016 et elle est supérieure à 4 mois pour ceux ayant subi l'augmentation de 1,7

point de CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et les pertes sont encore plus importantes par rapport au SMIC (de 3,2 à 4,7 mois) et au salaire mensuel de base (de 3,3 à 5 mois).

Autre chiffre qui démontre la dégradation de nos pensions, la moyenne des pensions perçues en 7 ans marque une augmentation de 3 % pour les pensions de 990€ fin 2016 (1 020 €) et de 1 % pour les pensions de 1 500 € fin 2016 (1 515 €). Les revalorisations de 5,3 % des retraites de base au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (perçues fin janvier ou début février) et de 4,9 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour les complémentaires ne permettent pas de remettre les pensions à niveau par rapport à l'inflation selon l'INSEE.

Comme nous l'avons écrit dans VNF n° 46 la baisse du taux du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour ceux qui en paient ainsi que le passage dans les tranches inférieures pour la CSG ou l'exonération

de CRDS et de CASA sont les signes d'une détérioration de nos revenus de référence. Certes cela est favorable pour certains qui auront ainsi une pension nette supérieure mais pour la grande majorité des retraités la dégradation du pouvoir d'achat va se poursuivre.

Afin de combler en partie l'inflation de l'année 2024 et les pertes cumulées depuis de longues années, amplifiées depuis l'ère Macron, c'est une majoration de 10 % de toutes les pensions qui est nécessaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en complément des 5,3 % déjà appliqués. Et même avec cela nous serons loin des 5 000 € mensuels que Madame Balkany estime nécessaire pour vivre décemment !!!!!

À l'appel du groupe des 9 le 26 mars, frappons un grand coup ! A pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur, mobilisons-nous !

# PANTHEONISATION

## MISSAC ET MÉLINÉE MANOUCHIAN

Le 21 février 2024, Missac MANOUCHIAN et sa femme Mélinée sont entrés au Panthéon. Avec eux, ce sont symboliquement les 23 fusillés de «l'affiche rouge» qui sont aujourd'hui honorés.



**Ils étaient vingt et trois quand les fusils fleurirent  
vingt et trois qui donnaient leur cœur avant le temps**

*vingt et trois étrangers  
et nos frères pourtant*

**vingt et trois amoureux de vivre à en mourir  
vingt et trois qui criaient la France en s'abattant**

**Morts pour la France, la paix et la liberté. Antifascistes hier comme aujourd'hui.**





# DEMANDE DE RENCONTRE UFR/FD A BERCY

**C**omme décidé à sa dernière conférence de LA PALMYRE, l'Union Fédérale des Retraité.e.s des Finances a demandé à rencontrer le Secrétariat Général de Bercy afin d'y exposer les revendications des retraité.e.s concernant les droits sociaux tant à Paris que dans les départements. L'UFR CGT des Finances souhaite attirer l'attention du Ministère sur les graves conséquences que générerait la mise en place de la nouvelle protection sociale complémentaire pour l'ensemble des retraités et en particulier des retraitées femmes. A cette occasion, nous rappellerons, à partir de la situation actuelle marquée par une forte inflation, la dégradation du pouvoir d'achat des retraité.e.s ( près de -20% en 20 ans) et développerons les revendications en la matière.

Pour la Santé, les difficultés rencontrées pour l'accès aux soins et son coût prennent une importance particulière en raison de l'âge, de la condition physique ou du handicap et des difficultés à se déplacer. La politique gouvernementale encourage le désengagement de la Sécurité Sociale et le transfert vers la protection sociale complémentaire dont la facture augmente d'années en années.

On le voit dans les négociations en cours sur la PSC à Bercy, parce que la guerre aux seniors a été sanctuarisée par Macron et son gouvernement. Les cotisations des retraité.e.s risquent d'augmenter de façon démesurée singulièrement pour les petites retraites et pour les femmes.





© Synthetica - stockadobe.com // CGT Finances

### **Nous lui rappellerons nos revendications :**

- **Couplage santé prévoyance** et inclusion des retraités et de leurs ayants droits afin qu'ils bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur (le fonctionnaire retraité reste au service de l'employeur) à hauteur de 50% de cotisation PSC.
- **Mesures spécifiques aux ministères pour les personnes âgées dépendantes** : élargissement de l'accès aux établissements spécialisés et achat de lits de Fondation dans les départements.

En ce qui concerne les **Droits Sociaux**, pour les retraité-es des finances, l'information et l'accès aux prestations de l'action sociale et les moyens de l'action sociale n'ont pas progressé, malgré les « engagements » pris en 2018. Le budget de l'action sociale ne tient aucun compte de l'augmentation des effectifs retraités, ni de leurs besoins qui sont nombreux. Ils concernent notamment le barème de l'aide au maintien à domicile, l'accès aux restaurants d'entreprise, l'aide aux loisirs. Nous exigeons le retour au droit légitime aux chèques vacances pour les retraité.e.s, supprimé en 2023.

**Sur la Démocratie**, c'est une exigence forte portée par l'UFR et la Fédération des Finances, le droit à la parole pour les retraité.e.s de Bercy. Ils doivent être représenté.e.s dans les instances paritaires de l'action sociale et à tous les niveaux du territoire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous aurons connaissance de la date de la rencontre.

“

## PRÉCISIONS À PROPOS DE L'ARTICLE PUBLIÉ PAGE 10 DE VNF N° 46



la Fighière à Villeneuve Loubet (06), les Cigales à Vias (34) le dernier installé, les Planches à La Bourboule (63), la Sapinière à Fillinges (74) et le Petit Bec à Saint Hilaire de Riez (85). La MNDGI a été partie prenante dans la création du village des Karellis en Savoie (conception associative) et a acheté des lits dans une structure mutualiste à Cauterets dans les Hautes Pyrénées. Si la DGI ne souhaitait pas que la Caisse de Secours puis la MNDGI prenne trop d'importance et a peut-être facilité en sous-main la création de la MGI, celle-ci a été le fruit de la fusion des mutuelles des Directes et de l'Enregistrement et d'une plus petite aux Indirectes. Pour autant, dire que la MGI était sous tutelle de l'administration est un peu excessif même si elle était d'inspiration administrative. La MGI possédait également des centres de vacances.

La MAI (Mutuelle des agents des impôts), née de la fusion de la MNDGI et de la MGI le 1<sup>er</sup> janvier 1987, n'a pas abandonné le combat idéologique. Elle a abandonné le combat de progrès pour se situer progressivement, avec un aboutissement lors des accords de Maastricht, avec la mutualité française non pas dans le cadre de la protection sociale obligatoire mais dans celui de l'assurantiel. De fait, elle est devenue uniquement un organisme de distribution des prestations complémentaires de santé et de prévoyance. Si les centres de vacances de la MAI ont disparu (tant ceux venant de la MNDGI que ceux de la MGI) c'est parce que la communauté européenne interdisait aux mutuelles de gérer des centres de vacances.

A la Caisse de Secours puis à la MNDGI il y avait, non pas une cotisation unique mais un taux unique de cotisation. La logique assurantielle a conduit à la mise en place de plusieurs options mais aussi à des cotisations plancher et plafond.

Quant aux frais de gestion qui vont jusqu'à 20 ou 25 % pour certaines mutuelles, ils sont de 13,9 % à la MGEFI (mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2008) soit plus du double que ceux de la Sécurité sociale. Enfin le mouvement de regroupement des mutuelles est la conséquence directe de l'option assurantielle compte-tenu de la nécessité de disposer de réserves et de fonds propres importants.

**L**a Caisse de Secours du syndicat des contributions indirectes a commencé à se mettre en place en 1923 et a pris véritablement son essor en 1927. C'est le 29 novembre 1968 que le SNACI se transforme en SNADGI (cf. VNF n° 27) et non pas en 1970 et c'est lors de l'assemblée générale de la Caisse de Secours du SNADGI, la veille du Conseil national du syndicat, en 1971 que la décision est prise de changer le nom en Mutuelle Nationale de la DGI (MNDGI). Jusqu'en 1982 l'AG nationale annuelle avait lieu la veille de l'ouverture du congrès ou du Conseil national du SNADGI. Lors des AG sectionnaires étaient discutés et votés les documents de la mutuelle et du syndicat. La Caisse de Secours avait 6 centres de vacances et non pas 2 : le château de Granès (82) à Réalville le centre historique depuis 1929,

© sommerleby - stock.adobe.com // C&F Finances